

ne sçait comment cela se fera. Voilà en gros, autant qu'on peut l'entrevoir, le grand Pivot sur lequel roulent tous les arrangements que l'on prend, & que l'on a envie de prendre à l'avenir. Il ne faut qu'être médiocrement au fait de la situation des choses pour avoir son jugement.

Il se tint le 6 Janvier une Assemblée chez Mr. le Duc de Bourbon Vice-Gouverneur de la Compagnie des Indes, où se trouverent Messieurs les Directeurs honoraires avec leurs A joints, & quelques-uns des principaux Actionnaires; Mrs. Crozat, Paris l'ainé, & Crassia furent chargez de faire la revision des comptes des anciens Directeurs, & de la remettre ensuite aux Commissaires du Roi, qui sont Mrs. Trudaine, de Machaut & Ferrand Conseillers d'Etat, auxquels on ajoute Mr. Fagon. Les Actions à deux Sceaux étoient ce jour là à 3600 & celles à 3: à 2600. Les Billets de Banque de 100. livres ne faisoient que sept livres en argent, & les autres à proportion. Comme il avoit été resolu dans les précédentes Assemblées d'ôter à la Compagnie des Indes l'Administration des Fermes generales & d'annuller les Contrats faits avec elle pour le Benefice des Monnoyes, on publia dans ce tems là un Arrêt du Conseil du 5. qui ordonne que les Contrats passez avec ladite Compagnie pour le benefice des Monnoyes, & les Baux des Fermes unies faits sous le nom d'Armand Pilla-voine, seront resillez & de nulle valeur. Et resille les qu'à commencer du 1. Janvier 1721. ladite Compagnie cessera d'avoir la regie des recouvre-ments dépendans des Recettes generales des Finances des Indes.